



# Charte de l'intégration du FIMM Suisse

FRANÇAIS



# Table des matières

Introduction	4
La Charte de l'intégration du FIMM Suisse	7
Bases pour l'action	11



«Notre patrie c'est l'être humain;  
c'est à lui qu'appartient notre loyauté»  
Max Frisch (1911-1991)

La Charte du FIMM Suisse spécifie les valeurs de fond à travers lesquelles le FIMM Suisse définit son identité collective, dans les relations qu'il doit développer avec : les populations suisses, les communautés migrantes, son environnement social, culturel et politico administratif.

Le FIMM Suisse attend de ses organes et de tous ses membres qu'ils se réfèrent à ces valeurs et les fassent vivre par leur engagement et leur action. Ces valeurs générales qui orientent l'activité du FIMM Suisse dans une visée d'intégration sont le respect des Droits de l'Homme, la Démocratie, l'Etat civique, la Laïcité, le respect de l'Autre et la sauvegarde de l'Environnement.

Ces valeurs, fondamentales pour les communautés migrantes, sont consignées notamment dans la Constitution fédérale, la Charte des Droits de l'Homme de l'ONU, la Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs et des membres de leurs familles de 1990 et la Charte Européenne des Droits de l'Homme. Pour le FIMM Suisse, le respect de ces valeurs impose une politique active d'intégration visant l'égalité des droits.

# Introduction

La Suisse a été un pays d'émigration jusqu'à la fin du XIXème siècle. Etat fédéral composé d'une communauté de personnes de langues et cultures différentes, la Suisse est devenue au fil du temps un pays d'accueil de flux migratoires d'origines multiples. Actuellement environ 1,4 millions de personnes de nationalité étrangère résident en Suisse, alors que plus de 600'000 Suisses vivent et travaillent à l'étranger.

Le phénomène migratoire a pris une telle ampleur en Suisse, au cours des dernières décennies, qu'il est devenu un enjeu non seulement démographique et économique, mais aussi politique. La globalisation, les crises économiques, les guerres et la violence ont alimenté des flux de migrants d'origines diverses. Considérée comme phénomène provisoire, la présence des populations migrantes est devenue un élément constitutif de la société suisse. Les migrants se sont sédentarisés. Ils s'y sont enracinés. Certains se sont intégrés et même naturalisés. La Suisse est devenue incontestablement un pays d'immigration et une société pluraliste. La diversité des populations fonde la société suisse du XXIème siècle.

Comme toutes les nations européennes, la Suisse est aujourd'hui traversée par des tensions engendrées par une réalité sociale faite de diversités, mais aussi d'inégalités. Dans le champ politique, la question de la cohabitation de personnes ayant des origines multiples et la question sociale ne peuvent plus être dissociées. L'immigration et les défis posés par la précarité sociale, économique et politique ouvrent une réflexion sur la manière de vivre ensemble.

Nous, membres du FIMM Suisse, considérons que vivre ensemble, c'est être citoyens ensemble.

Dans cette perspective, la politique d'intégration apparaît pour le FIMM Suisse comme une voie de crête, une voie étroite mais nécessaire entre deux conceptions extrêmes :

La première considère le pays d'accueil comme une page déjà écrite et imprimée, comme une terre dont les lois, les valeurs, les croyances, etc., auraient été fixées et figées une fois pour toutes, les immigrants n'ayant plus qu'à s'y conformer ou à déguerpir. Utilisant la question de l'immigration comme ressource politique dans un contexte d'aggravation des inégalités et de montée de l'individualisme, les mouvements xénophobes opèrent par réduction arbitraire de l'identité suisse à l'état d'objet statique servant à définir un «entre soi » supposé menacé par la présence des étrangers.

La deuxième conduit à considérer le pays d'accueil comme une page blanche où chacun pourrait écrire ce qui lui plaît, ou pire, comme un terrain vague où chacun pourrait s'installer avec armes et bagages sans rien changer à ses habitudes. Elle peut constituer une source permanente de replis identitaires et de réactions défensives de la société d'accueil.

Pour le FIMM Suisse, ces deux pistes sont symétriques, mais elles mènent à une même destination : la négation de l'Autre. Elles doivent être refusées. Si nous excluons par avance ces deux conceptions, la question politique majeure posée par la présence de populations d'origine, de statut social et de culture diverses devient simple à formuler : comment des individus aux identités sociales et culturelles différentes et aux ressources sociales inégales peuvent-ils vivre ensemble au sein d'une société démocratique ? Pour le FIMM Suisse, la réponse à la question de la fragmentation sociale et de la montée de la xénophobie et du racisme passe par la conception neuve de la citoyenneté associant l'Etat-social à une démocratie intégrative.



# La Charte de l'intégration du FIMM Suisse

## A. L'intégration

Le FIMM Suisse s'engage avec conviction pour l'intégration des migrants dans la société suisse à travers l'égalité des droits et la participation civique et politique.

L'intégration ne signifie pas l'assimilation.

L'assimilation suppose l'adhésion complète des populations migrantes aux normes et aux mœurs de la société d'accueil par une conversion totale des mentalités et des comportements.

L'intégration revient, tout d'abord, à reconnaître la place que le migrant occupe dans l'économie, le cadre social ou culturel en prenant en considération son identité, ses spécificités culturelles et ses modes de vie. Elle est un processus cherchant à susciter la participation active des migrants à la communauté suisse tout en acceptant la subsistance de spécificités et en tenant pour principe que l'ensemble s'enrichit de cette diversité dans le cadre d'un «code du vivre ensemble».

## B. Le rôle public du FIMM Suisse

Le Forum pour l'intégration des migrantes et des migrants (FIMM Suisse) est le représentant des organisations de migrant(e)s en Suisse. Le FIMM Suisse s'engage dans tous les domaines d'intervention et dans tous les débats publics qui peuvent rassembler les personnes d'origine diverse pour favoriser la compréhension mutuelle et l'intégration des communautés migrantes sous l'angle économique, social, culturel, civique et politique.

Le FIMM Suisse participe au processus d'intégration s'impliquant dans les débats sur l'avenir de la société suisse au niveau communal, cantonal et fédéral. Il revendique d'être reconnu comme mandataire politique dans les procédures de consultation.

## **C. Code du vivre ensemble**

Le FIMM Suisse revendique un code du vivre ensemble permettant la construction d'une relation de coexistence, de dialogue permanent et de reconnaissance réciproque des populations de toutes les origines dans les lieux de travail, de l'habitat, de l'école, de la formation et du temps libre. Ce code est fondé sur les principes d'universalité, de solidarité, de partenariat, d'engagement citoyen et d'autonomie.

### **Universalité et solidarité**

Tous les enfants, femmes, hommes qui vivent sur la terre sont égaux et « légaux », selon les valeurs contenues dans la Déclaration des Droits de l'Homme. Aucun Être humain ne peut être rendu « illégal » par une politique, loi, ordonnance, règlement ou action, xénophobes ou racistes. Une société solidaire est une société plus juste, capable d'intégrer les différences et plus solide pour affronter les défis actuels et futurs.

### **Engagement citoyen**

Le FIMM Suisse est animé par une ferme volonté de construire le lien social entre toutes les communautés et la population suisse, aussi bien sur le plan collectif qu'individuel, afin de contribuer au renforcement de la démocratie. L'engagement citoyen du FIMM Suisse se fonde sur trois principes majeurs, trois règles du savoir-vivre dans une démocratie intégrative:

- **Principe de réciprocité et de coresponsabilité**

La prise en compte de la diversité culturelle ne peut se faire au détriment des références communes au plus grand nombre. La vénération de la diversité ne doit pas maintenir les populations à l'écart les unes des autres. Aucune société ne peut fonctionner durablement sans un jeu de références communes. Le pluralisme est un moyen effectif de vivre l'intégration, de reconnaître à chacun sa place et de promouvoir la coresponsabilité de tous.

- **Principe de la primauté des droits individuels sur les droits communautaires**

L'octroi des droits collectifs (communautaires) ne doit pas concurrencer le renforcement des droits individuels (principe de l'égalité des droits et des devoirs des personnes). Le principe d'une « discrimination positive », de « droits spéciaux » en faveur de groupes minoritaires ne saurait être acceptée comme une exigence permanente. Les « droits spéciaux » ont un simple rôle de compensation devant des inégalités parfois importantes. Les garanties temporaires que ces droits peuvent apporter à certaines populations fragilisées doivent être subordonnées au strict respect de l'égalité des devoirs et des droits de chacun.

- **Principe de « transversalité de l'action collective »**

La reconnaissance du pluralisme dans le cadre d'une politique d'intégration doit être étroitement articulée à la mise en œuvre de politiques de prévention de la pauvreté et de l'exclusion en faveur des groupes de population les plus précarisés, indépendamment qu'il s'agisse de suisses ou de migrants.

Le FIMM Suisse considère l'intégration de tous - suisses et immigrés - et le renforcement du lien social comme un bien public. Il entend mettre ses forces et les ressources dont il dispose au service de tous pour aborder dans toute leur complexité les grands enjeux collectifs : politique de la famille, éducation et formation, emploi et travail, mobilité professionnelle, vie sociale et loisirs, participation politique.

## **Partenariat**

Le développement des activités du FIMM Suisse se fait dans le respect de sa mission et des engagements avec ses partenaires. La Commission fédérale des étrangers, l'Office Fédéral des Migrations, les délégués à l'Intégration et la CDIP sont des partenaires privilégiés du FIMM Suisse. Les partis politiques, les églises, les autres communautés religieuses, les syndicats, les ONG et toutes autres institutions et organisations qui oeuvrent pour l'intégration constituent des partenaires de l'action en faveur de l'intégration.

## **Autonomie**

Le FIMM Suisse affirme sa complète autonomie vis-à-vis des institutions politiques, syndicales, économiques, religieuses du pays d'accueil et des pays d'origine des migrants. L'autonomie revendiquée par le FIMM Suisse exige une forte responsabilité de ses organes et de ses membres dans l'usage de ses ressources et dans le respect de tous. Les structures internes du FIMM Suisse garantissent à tous les membres une liberté d'expression, de même que la liberté d'organisation. Le FIMM Suisse respecte la liberté de conscience et de croyance de tous dans le cadre des règles collectives et démocratiques.

# Bases pour l'action

L'intégration est un processus par lequel des individus ont accès à des ressources économiques, culturelles, sociales et politiques de la société permettant d'assurer leur autonomie et leur participation à la vie collective. Le FIMM Suisse entend participer activement aux débats que la société suisse mène avec elle-même sur l'avenir du pays et des populations qui y vivent durablement.

Si les populations migrantes veulent s'intégrer, si elles veulent disposer des mêmes droits, elles doivent organiser leur participation qualifiée aux débats publics. L'intégration ne peut se faire sur des bases d'égalité que si les migrants agissent en leur propre nom dans les différents secteurs de la vie collective selon des principes transparents et conformes aux valeurs générales que sont les siennes.

En révélant les manquements de la société aux principes d'équité et d'égalité des droits, le FIMM Suisse veut contribuer à organiser la critique constante que la société exerce sur elle-même dans une perspective de renforcement de la démocratie. Le repli communautariste ne saurait constituer une réponse pertinente à la xénophobie. Par son action, le FIMM Suisse veut contribuer à l'émergence d'un nouveau concept de citoyenneté.

## 1. École, formation et intégration

L'éducation, l'accès à la formation, constituent des enjeux majeurs pour l'intégration. Elles favorisent la mobilité professionnelle et diminuent les risques de précarité. Le FIMM Suisse observe des différences, particulièrement marquées dans l'accès à des formations supérieures ou permettant une meilleure qualification, entre beaucoup de jeunes migrants (la jeunesse féminine, les jeunes issus des nouvelles populations de migrants, les jeunes défavorisés, etc.) et les autres.

Le FIMM Suisse considère que l'éducation et la formation sont des clefs majeures de l'intégration. Elles doivent être politiquement ancrées comme parties d'une politique d'intégration assurant l'égalité des chances et la levée des entraves relatives au genre, à l'origine sociale ou à l'origine nationale. L'éducation est une affaire de tous. L'accès à l'école, l'éducation et la

formation sont à considérer comme un droit universel. L'école publique a l'obligation de veiller à ce que tout enfant, quel que soit le statut de séjour légal ou « illégal » des parents, soit scolarisé et ait accès à l'éducation préscolaire et professionnelle.

## **2. Emploi, travail et intégration**

Le travail reste un des grands intégrateurs des sociétés modernes. Il procure un revenu, une identité personnelle et il est un facteur de reconnaissance sociale.

Le FIMM Suisse observe de grandes différences et discriminations, tant entre les nationaux et les migrant(e)s qu'entre différents groupes de migrant(e)s de statut de résidence, de genre et de provenance divers. Elles se traduisent sous l'angle des niveaux de revenu, de la précarité et du risque de chômage.

Le FIMM Suisse milite en faveur d'une politique d'intégration associant étroitement les partenaires sociaux (chambres patronales, syndicats) et les institutions et les prestataires de formations visant à assurer le respect de l'égalité des droits et des chances de tous dans le domaine du travail et de la formation permanente. Celle-ci doit être prise en compte aussi bien par les pouvoirs publics que par l'économie privée.

La création d'entreprises, de petite et moyenne dimension, de la part des migrant(e)s est un phénomène en constante augmentation. Une meilleure politique d'intégration de ces dernières dans les organisations patronales ne peut déboucher que sur une valorisation des investissements et produire un retour économique social positif pour tous.

## **3. Logement, habitat et intégration**

La politique de l'habitat, de l'urbanisation et de la gestion du territoire est un élément important d'une politique d'intégration. La situation de l'habitat constitue le signe le plus visible des échecs de l'intégration. En Suisse, la juxtaposition des phénomènes de précarisation sociale et d'éthnicisation de certains quartiers ou communes montre une tendance à l'amplification des divisions sociales et culturelles de l'espace des grandes agglomérations urbaines. Des concentrations ethniques se produisent partout où les habitants, qui ont les moyens de quitter les logements et les espaces à plus faible qualité résidentielle, déménagent.

Le FIMM Suisse se refuse à envisager la ségrégation résidentielle comme une fatalité. Le FIMM Suisse appelle les pouvoirs publics à mettre en place des politiques de logement et d'amélioration de la qualité du cadre de vie dans les centres et les zones suburbaines visant à prévenir la concentration des phénomènes de précarité sociale, de stigmatisation et de disqualification des espaces résidentiels.

#### **4. Santé, accès aux soins, prestations sociales et intégration**

L'état de santé a une influence importante sur le processus d'intégration. Inversement, l'isolement, la précarité des statuts de séjour et l'insécurité économique et sociale engendrent des problèmes de santé. Les barrières linguistiques et culturelles peuvent renforcer ces processus.

Le FIMM Suisse constate qu'une partie de la population migrante est exposée à des risques importants dans le domaine de la santé. Les migrants âgés sont très fragilisés et sont exposés à des risques accrus de pauvreté. L'accès au système de santé est souvent plus difficile pour différents groupes de population étrangère, en particulier les « sans papiers ».

Le FIMM Suisse demande à la Confédération, aux cantons, aux communes, aux organisations spécialisées et aux réseaux associatifs de s'engager pour assurer l'égalité des chances entre tous les habitants dans le système de santé suisse. L'attribution des prestations sociales doit être liée au séjour effectif sur le territoire suisse sans aucune discrimination d'origine et de statut. Le principe d'égalité des droits régit l'ensemble des prestations du système sanitaire, assurantiel et de l'aide sociale. Toute la population doit avoir accès à un conseil psychologique/social et bénéficier d'un accompagnement. La reconnaissance du pluralisme et l'ouverture interculturelle doivent être des critères de qualité des services sanitaires et sociaux.

Le système de prévoyance sociale (AVS, AI, LPP, allocations familiales) doit garantir l'égalité de traitement, indépendamment du pays d'origine du migrant. Cette égalité de traitement peut être réalisée aussi bien par l'établissement d'accords bilatéraux entre Etats que par l'adéquation de la législation et des règlements de la Suisse.

## **5. Interculturalité, valeurs collectives et valeurs individuelles**

Le projet d'intégration repose sur la reconnaissance des références identitaires culturelles propres aux différentes populations, y compris sous l'angle des croyances, pratiques religieuses et culturelles ainsi que les identités et valeurs individuelles de tous les Êtres humains.

L'intégration interroge aussi la manière dont nous pouvons transcender les particularismes et envisager un avenir commun. Aucune appartenance n'est définitive. L'intégration demande un climat d'ouverture sur le plan interculturel.

Le FIMM Suisse refuse les visions théocratiques de la vie de la Cité, le rapport violent au politique, mais aussi toutes les formes d'enfermement identitaire et d'intransigeance en contradiction avec les valeurs démocratiques. Le FIMM Suisse affirme la prééminence des Droits de l'Homme sur les particularismes ethniques et religieux. Il convient d'affirmer avec force l'égalité totale des droits et des devoirs fondamentaux pour tous les individus indépendamment de leurs appartenances ethniques, culturelles ou religieuses.

Le FIMM Suisse milite en faveur d'une laïcité tolérante, ouverte au dialogue interculturel dans l'espace privé, mais aussi public, capable de construire les conditions permettant à des personnes d'origines culturelles et d'appartenances diverses de vivre non pas les unes à côté des autres, mais les unes avec les autres.

Le FIMM Suisse reconnaît le rôle particulier que jouent les couples binationaux et leurs familles ainsi que les associations pluriculturelles dans la construction du lien social.

## **6. Communication et information**

L'information est un moyen important pour la réalisation d'une bonne connaissance réciproque des différentes communautés, élément déterminant pour l'intégration d'une société.

Les populations suisses et migrantes sont confrontées de manière solidaire au défi de l'intégration. Les moyens de communication nous renvoient trop souvent une image négative des migrants fondée sur des « faits divers » plus significatifs des ratés de l'intégration que des comportements, des aspirations, des espoirs et des rêves des migrants.

Le FIMM Suisse condamne les incivilités, la délinquance et la violence quels qu'en soient les auteurs. Il condamne aussi l'instrumentalisation de la peur et l'exploitation médiatique des comportements insensés, réels ou fantasmés, de personnes d'origine étrangère par les milieux xénophobes.

Le FIMM Suisse appelle les médias à une attitude plus ouverte, responsable et critique et à l'établissement d'un dialogue avec les organisations représentatives des milieux migrants visant à prévenir les risques de stigmatisation des minorités migrantes et à créer un climat de confiance et de solidarité.

Le FIMM Suisse s'engage à promouvoir une présence appropriée des migrant(e)s comme producteurs/-trices et consommateurs/-trices d'information dans les médias financée par les contributions publiques et les redevances versées par des privés.

Le FIMM Suisse se propose comme partenaire aux médias Suisses pour une meilleure diffusion d'une information positive sur les actions et la politique d'intégration en Suisse.

## **7. Migration, intégration et coopération pour un développement durable**

Les populations migrantes constituent une ressource aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. A ceux-ci, ils apportent leur force de travail et leurs compétences. Pour les pays d'origine, les migrants constituent une source importante de devises trop souvent mal valorisée sous l'angle du développement endogène.

Le FIMM Suisse est convaincu de la nécessité d'une politique de Coopération au développement durable coordonnée entre tous les acteurs concernés: autorités des pays d'origine et du pays d'accueil, partenaires économiques et sociaux, ONG et représentants des organisations représentatives des migrants. Le FIMM Suisse soutient tous les efforts de coopération visant à valoriser les ressources économiques produites par les migrants, leurs nouvelles compétences professionnelles, techniques et sociales acquises durant leurs trajectoires migratoires et leurs connaissances des réalités du pays d'origine. Il souhaite s'associer à la conception, à la programmation et à la réalisation d'un nouveau volet de la politique de Coopération de la Confédération pour un développement durable, soutenable et solidaire.

## 8. Citoyenneté, nationalité et droits politiques : Étrangers et citoyens

La nationalité est un lien juridique individuel, unifiant une personne, un territoire et un Etat. La citoyenneté est une construction sociale fondée sur l'égalité de dignité de tous. Pour le FIMM Suisse elle comprend les principales dimensions suivantes:

### **Dimensions individuelles**

(Respect de l'individu, indépendamment de son origine sociale, de son statut économique, etc.) ;

### **Dimensions sociales**

(Garantie du niveau de vie, de la sécurité sociale, d'accès au système éducatif, etc.);

### **Dimensions civiles**

(Liberté de pensée, de parole, de croyance, de passer des contrats, etc.) ;

### **Dimensions politiques**

(Droit de vote, d'éligibilité, etc.).

Jusqu'à maintenant, l'axe principal de la gestion collective du « problème des étrangers » par les pouvoirs publics a dissocié leur participation à la vie économique de leur participation à la vie politique. Le FIMM Suisse est convaincu que cette politique a atteint ses limites.

L'intégration sera renforcée par les avancées en matière de participation, d'octroi du droit de vote et d'éligibilité. Le FIMM Suisse milite en faveur d'une Nouvelle Citoyenneté, multiple, fondée sur le droit du sol, détachée de l'idéologie de l'assimilation, dissociée de l'idée de nationalité.

FIMM Suisse

*Note :*

*En cas de contradiction ou de confusion entre la version allemande et française de la Charte de l'intégration, la version française fait foi.*

FIMM Suisse  
Speichergasse 39  
Case postale 6117  
CH-3011 Berne

Tél. 031 328 98 98  
Fax 031 328 98 81  
[info@fimm.ch](mailto:info@fimm.ch)  
[www.fimm.ch](http://www.fimm.ch)

CCP 30-709975-1